



Le lundi 18 décembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (35) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, Mme Brigitte DION, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU.

Excusé(s) (8) : Mme Mylène WUNSCH. Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Jean-Paul BISIAUX ayant donné procuration à Mme Brigitte DION, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Jean-François MEMIN.

Délibération affichée et
exécutoire le : 20/12/2023

42 : Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre - Manager du commerce - Année 2024

Dans le cadre de sa politique de développement commercial, la Ville de Châteauroux, conjointement avec la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, souhaite poursuivre son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre afin de promouvoir et dynamiser le commerce de son territoire.

A ce titre, il est proposé que la Ville de Châteauroux attribue pour l'année 2024 à la CCI de l'Indre une subvention de 30 000 € au titre du budget primitif de cette même année (identique à l'année 2023) pour financer le poste de manager du commerce sur 0,5 ETP, créé en 2015.

Les principales missions qui incombent à ce spécialiste consistent à développer l'attractivité commerciale du territoire, dans l'objectif de garantir l'équilibre commercial entre le centre-ville de Châteauroux et les zones d'activités périphériques, de mettre en œuvre des animations commerciales et d'accompagner les entreprises dans leurs différents projets.

La participation de la Communauté d'agglomération dans le cadre de cette convention consiste à accompagner le manager du commerce en l'intégrant à l'équipe de la direction de l'Attractivité et du Développement économique.

Vu le projet de convention établi entre la CCI de l'Indre, la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder, pour l'année 2024, une subvention de 30 000 € à la CCI de l'Indre en faveur de la promotion et du développement du commerce,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,

La Secrétaire de séance

M. Gil AVÉROUS

Mme Catherine RUET

**CONVENTION POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE DE L'AGGLOMÉRATION CASTELROUSSINE**

ENTRE :

La **Ville de Châteauroux**, située place de la République – 36000 Châteauroux, représentée par Monsieur Gil Avérous, son maire, habilité par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023.

La **Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole**, située Place de la République – 36000 Châteauroux, représentée par Madame Catherine Dupont, Vice-Présidente, habilitée par délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2023.

ET :

La **Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre**, située 24 Place Gambetta – 36000 Châteauroux, représentée par Monsieur Jacky Thoosen, son Président,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet et durée de la Convention

La présente convention a pour objet de missionner, pour la septième année consécutive, un manager du commerce, salarié de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre, auprès de la Ville de Châteauroux et de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, afin de fédérer les acteurs et susciter des initiatives dans le cadre d'une stratégie partagée de développement du commerce de centre-ville, et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie communautaire.

Dans ce cadre, il travaille en interface avec tous les acteurs du développement commercial, et particulièrement, au sein de la Communauté d'agglomération, avec la direction générale adjointe au développement du territoire.

La présente convention a une durée annuelle.

Article 2 : Ses missions

Le rôle du manager du commerce est de développer l'attractivité commerciale du territoire à travers différentes missions :

1) Une stratégie du développement commercial

- Travailler en lien avec l'élue déléguée au commerce de la Ville de Châteauroux et l'élue chargée du développement économique de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, et assurer le « reporting » de son activité.
→ **Les élus référents sont Mme Monjoint, Maire-Adjointe déléguée au Commerce à l'occupation du domaine public, et Mme Dupont, Vice-Présidente déléguée à l'Emploi, à l'Artisanat et à l'Industrie.**
- Proposer et mettre en œuvre un programme d'actions visant notamment à garantir l'équilibre commercial de l'agglomération entre le centre-ville et les zones d'activités périphériques.
- Créer et animer un comité de pilotage réunissant les acteurs du commerce du territoire pour définir et mettre en place un plan stratégique pour développer l'attractivité du centre-ville.
- Promouvoir le commerce : élaborer une stratégie de communication, participer à des salons professionnels (immobilier commercial, franchises...), participer à des réseaux sur le commerce (Centre-Ville en Mouvement, Club des Managers de centre-ville...).
- Rechercher, développer et suivre des partenariats financiers publics ou privés : subvention partenariats, sponsoring.
- Participer aux décisions prises dans les différents domaines qui impactent le commerce : mobilité (transports, stationnement, livraison...), accessibilité (piétonisation, Personnes à mobilité réduite...), aménagement et urbanisme, communication et nouvelles technologies, commerce non sédentaire...

2) L'animation et l'accompagnement des commerçants :

- Rechercher tous les moyens utiles pour informer, accompagner et contribuer à la formation des commerçants, les informer sur la réglementation : accessibilité, soldes, éclairage..., et mettre en place des ateliers pratiques.
- Conforter et soutenir les associations dans la réalisation d'actions en faveur du commerce du territoire en cohérence avec les politiques définies par la ville.
- Créer des synergies avec le tourisme, l'animation culturelle...
- Informer et accompagner les porteurs de projet, faire le lien entre les porteurs de projets et les locaux vacants (propriétaires, agences immobilières...).
- Suivre l'observatoire du commerce sur Châteauroux.

Article 3 : Ses objectifs

- Organiser des points hebdomadaires avec les élus, la direction de l'Attractivité et du Développement économique, des commissions thématiques mensuelles et un comité de pilotage trimestriel.

- Elaborer une stratégie de communication en lien avec le service communication de la Ville.
- Mettre en œuvre le plan stratégique et les actions de redynamisation du commerce décidés par le Comité de pilotage.
- Rencontrer sur le terrain les commerçants pour les informer et échanger sur les problématiques du commerce de proximité.
- Coordonner les partenariats.
- Promouvoir le développement commercial du centre-ville.

Article 4 : Les engagements de la C.C.I.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre s'engage à mettre à disposition le salarié concerné, à hauteur de 0,5 ETP.

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se réservent le droit de procéder à tout contrôle ou investigation qu'elles jugeront utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elles pour s'assurer des engagements de la C.C.I.

Article 5 : Les engagements de la Ville de Châteauroux

La Ville de Châteauroux prendra en charge le financement du poste de manager du commerce à hauteur de 0,5 ETP, soit pour un montant de 30 000 €.

Article 6 : Les engagements de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le manager de commerce est intégré à la Direction de l'Attractivité et du Développement économique de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole. Il est placé sous l'autorité hiérarchique de la Directrice et travaille en transversalité avec l'ensemble des agents de la direction.

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'engage à :

- Lui assurer les moyens de communication nécessaires à ses missions.
- Suivre les dossiers relatifs au commerce au plan administratif et financier.

Article 7 : Dispositions financières

Le financement du poste sera effectué en 2024 selon les modalités suivantes :

- 50 % suite à la signature de la présente convention ;
- le solde en septembre 2024.

Article 8 : Résiliation – Litiges

La résiliation de la présente convention pourra intervenir de plein droit avant le terme fixé à l'article 1^{er} sur l'initiative de l'une des parties, si l'autre partie ne respecte pas les engagements souscrits et après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec A.R. restée sans effet pendant un délai d'un mois.

En cas de bouleversement dans les conditions d'accomplissement de la mission ou de non-respect de la réglementation en vigueur, la résiliation de la présente convention sera de plein droit après un préavis d'un mois.

Par ailleurs, la Ville de Châteauroux se réserve le droit de résilier la présente convention si elle estime que la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre ne lui fournit pas les prestations précisées aux articles 1 et 2 avec la compétence et la diligence souhaitées.

Fait à Châteauroux, le

Pour la Chambre de commerce et
d'industrie de l'Indre

Pour la Ville de Châteauroux

Pour Châteauroux Métropole

Jacky Thoosen
Le Président

Gil Avérous
Le Maire

Catherine Dupont
La Vice-Présidente